

## SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 14 L'an deux mil vingt-quatre  
Présents : 9 le cinq septembre,  
Procuration : 1 le Conseil Municipal de la commune de VERTEILLAC, dûment convoqué,  
Votants : 10 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr DEFRAYE Régis, le Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2024  
**Présents** : Mmes et MM DEFRAYE Régis, BOUCARD David, DEBUE Sandra, PANAZOL Jeannot, AVELLANEDA Jean-Raymond, PAJOT Ophélie, KIEFFER Christian, BORDIER Frédérique, BLOYS Damien.  
**Absents** : FERRIER Didier, VIMBER Jean-François, JOSEFOWITZ Virginie, CONSTANT Simon  
**Procuration** : Mme GUICHARD Marie à BORDIER Frédérique  
**Secrétaire de séance** : PAJOT Ophélie

### ORDRE DU JOUR

- Nouveau Quartier : Devis Martineau pour le passage de la maison Magne
- Nouveau Quartier : Travaux pour le passage de la Maison Magne
- Nouveau Quartier : Demande autorisation de dépôt de subventions pour le passage de la Maison Magne
- Nouveau Quartier : Avenant SOCAMA Paysager
- Nouveau Quartier : Passage Maison Magne SPS
- Nouveau Quartier : Passage Maison Magne : Diagnostic amiante et plomb
- Boucherie : Etude économique
- Travaux école : Parking et haie
- Accord cadre Marché Bon de Commande SINECIS
- Accord pour demande de subventions pour la Rue de l'Escalier début de la Voie Romaine
- Travaux SINECIS Rue de l'Escalier début de la Voie Romaine
- Ligne de démarcation : Accord pour demande de subventions
- Versement subventions pour le CADV et la Gym Sénior
- Versement subvention pour la Ferme de la Meyfrenie
- Versement subvention Association teams events course Ligne de démarcation le 8 mai
- Création d'une régie de recettes aire de camping-car
- Mise à disposition du terrain Déchetterie matériauthèque et conciergerie
- Remboursement frais kilométriques
- Mise à disposition d'une salle de la mairie pour la mission locale
- Achat de 2 QR code supplémentaires
- Décision Modificative : des charges financières opération 1641.
- Décision Modificative : Renaturalisation du Pontis opération 113
- Questions diverses.

Inauguration Nouveau Quartier 13 Septembre 2024

#### N° 09-2024-01

##### **Objet : Validation du devis Martineau pour les travaux du Passage Magne – Nouveau Quartier**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire, dans le cadre du projet de création d'un passage à travers la maison Magne, de prévoir un maître d'œuvre. Il donne lecture du devis de la société Martineau Patrimoine Construction architecte – Siret 80480367400030, d'un montant de 10 000.00 € TTC.

Sous réserve d'une validation financière de la Trésorerie.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de la société Martineau Patrimoine Construction architecte qui s'élève à **10 000.00 € TTC**,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit devis et tous documents afférents à ce projet.

#### N° 09-2024-02

##### **Objet : Lancement des travaux du Passage Magne dans le cadre de la loi Accélération et Simplification de l'Action Publique (ASAP)**

Monsieur le Maire propose de lancer le marché de travaux pour le passage Magne dans le cadre du plan de relance et du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 prorogeant jusqu'au 31/12/2024 la dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT, initialement prévue par la loi ASAP.

Sous réserve d'une validation financière de la trésorerie.

Pour mémoire, le montant estimé des travaux est de **70 045.63 TTC**

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles au lancement du marché.

#### N° 09-2024-03

##### **Objet : Sollicitation d'une subvention pour le projet de création d'un passage centre bourg.**

Monsieur le Maire rappelle le projet suivant : Création d'un Nouveau Quartier comprenant 10 logements sis Route Suzanne Lacore et le projet de création d'un passage au niveau de la Maison Magne afin de pouvoir relier ces logements au centre bourg.

Il propose à l'assemblée de solliciter des subventions pour une aide au financement de ce projet.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise** le dépôt de demande de subventions concernant le projet de création du passage Magne.

- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités

#### N° 09-2024-04

##### **Objet : Création d'un parcours intergénérationnel Nouveau Quartier : avenant SOCAMA**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que la création d'un parcours intergénérationnel sur le cheminement du passage Magne vers le Nouveau Quartier nécessite un avenant concernant la Maîtrise d'œuvre attribuée à l'entreprise SOCAMA, d'un montant de 4 524,00 € HT. Il convient de valider l'augmentation de la mission du maître d'œuvre.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** l'avenant de l'entreprise SOCAMA d'un montant de **4 524,00 € HT**.

#### N° 09-2024-05

##### **Objet : Nouveau Quartier – Passage Magne : Mission SPS et Diagnostics**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que concernant la création d'un passage piéton au travers d'une maison de bourg (Passage Magne) il convient de recourir aux services d'un cabinet assurant la mission de protection de la santé (SPS et diagnostic plomb, amiante).

Monsieur le Maire présente le devis établi par la Socotec, 212 bd des saveurs 24660 Coulounieix Chamiers pour un montant de :

- Mission CSPPS 1 785.00 € TTC
- Diag Amiante et plomb 1 140.00 € TTC

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** le devis de la SOCOTEC

- **Autorise** Monsieur le Maire à le signer.

#### **N° 09-2024-06**

**Objet : Etude de faisabilité économique pour la rénovation de la Boucherie**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que pour les demandes de financements et de subventions concernant le projet de rénovation et reprise de la Boucherie du village, une étude de faisabilité économique est nécessaire.

Monsieur le Maire présente les propositions de la Chambre des Métiers et de La CCI Dordogne.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** la proposition de la CCI Dordogne pour un montant de 2 500.00 € HT.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette prestation.

#### **N° 09-2024-07**

**Objet : Validation du devis de TAP 24 pour divers travaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de faire quelques travaux de réfection (parking des piafs, canalisation d'eau pluviale sur terrain privé et arasement d'une haie pour l'installation d'une nouvelle clôture). Il donne lecture du devis de la société TAP 24 – 55 route des granges 24320 CHERVAL, d'un montant de 9 145.70 € TTC.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de la société TAP 24 qui s'élève à **9 145.70 € T.T.C.**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

#### **N°09-2024-08**

**Objet : Accord-Cadre à bons de commande avec l'entreprise SINECIS Travaux Publics**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que suite à de nouveaux travaux, sur des lieux géographiques différents, il est nécessaire d'instruire un nouvel Accord-Cadre à bons de commande.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes d'un tel accord reprenant les travaux concernés et le bordereau de prix unitaire.

Il propose de contracter, avec l'entreprise SINECIS TRAVAUX PUBLICS – Zone Artisanale Gendrau – 24410 PARCOUL-CHEAUD, sur l'engagement pluriannuel de quatre ans pour un montant total compris entre 10 000.00 € H.T et 40 000.00 € H.T. sur l'ensemble de ces quatre années.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure un nouvel Accord-Cadre avec l'entreprise SINECIS TRAVAUX PUBLICS – Zone Artisanale Gendrau – 24410 PARCOUL-CHEAUD,
- **VALIDE** l'engagement pluriannuel de quatre ans dudit accord,
- **VALIDE** le plafond de 40 000.00 € H.T total pour l'ensemble des quatre années.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire les démarches et les signatures de l'Accord-Cadre et du catalogue à bons de commande avec le bordereau des prix unitaires.

**N° 09-2024-09**

**Objet : Sollicitation de subventions pour le projet de re-naturalisation et d'aménagement du Pontis (Rue de l'escalier et Voie romaine)**

Monsieur le Maire rappelle le projet suivant : re-naturalisation et aménagement du Pontis (Rue de l'escalier et Voie romaine).

Il propose à l'assemblée de solliciter des subventions pour une aide au financement de ce projet.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise** le dépôt de demande de subventions concernant le projet de re-naturalisation et aménagement du Pontis (Rue de l'escalier et Voie romaine).
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités

**N° 09-2024-10 (Annulée)**

**N° 09-2024-11**

**Objet : Sollicitation de subventions pour le projet DIE DEMA : aménagement de l'ancienne ligne de démarcation**

Monsieur le Maire rappelle le projet suivant : aménagement de l'ancienne ligne de démarcation. Projet culturel et sportif.

Il propose à l'assemblée de solliciter des subventions pour une aide au financement de ce projet.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise** le dépôt de demande de subventions concernant le projet aménagement de l'ancienne ligne de démarcation. Projet culturel et sportif.
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

**N° 09-2024-12**

**Objet : Reversement au CADV de la subvention départementale Gym Seniors**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 02-2024-04 relative à la convention passée avec le département et la Dordogne pour une aide au financement d'une activité préventive Gym Séniors Sport Santé.

Le département ayant accordé une aide d'un montant de 3 600.00 €, il convient de la transférer au CADV, association qui supporte cette activité.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** le transfert de cette aide pour un montant de 3 600.00 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

**N° 09-2024-13**

**Objet : Demande de subvention émanant de différentes associations**

Vu le Code Général des Collectivités Locales (CGCT)

Considérant les demandes de subvention reçue par mail le 9 juillet 2024 du président de l'association « La ferme de la Meyfrenie » et le 29 août 2024 de Mme Inès de la Ville concernant l'association « 360° ».

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que ces associations sollicitent une subvention exceptionnelle.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Rejette** la demande de l'association 360°

**Reporte** au prochain conseil la décision concernant l'association « La Ferme de la Meyfrenie »

**N° 09-2024-14**

**Objet : Demande de subvention pour l'Association Team Events**

Vu le Code Général des Collectivités Locales (CGCT)

Considérant la convention de collaboration proposée par l'association « Asso Team Events » pour la mise en place du projet sportif du 8 mai 2025, nommé Course de Verteillac, organisée sur le parcours de l'ancienne ligne de démarcation.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que cette association sollicite une subvention exceptionnelle pour cet évènement, d'un montant de 800 €.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** la demande de subvention de l'association « Asso Team Events »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents afférents à cette décision.

### **N° 09-2024-15**

**Objet : Création d'une Régie de recettes « Monnayeur borne pour camping-cars »**

Considérant que les travaux de mise en place d'une aire de camping-cars sont achevés et qu'il faut convenir d'un tarif pour la mise en service de la borne qui délivre eau et électricité aux camping caristes.

Considérant que les jetons pour l'activation de la borne seront disponibles à la vente auprès de certains commerçants de la commune adhérents à l'association des commerçants (jetons vendus au préalable à l'association des commerçants et artisans du verteillacois annuellement par la mairie au prix de 200 euros la poche de 100 jetons via l'émission d'un titre de recette) et que la borne fonctionne aussi avec des pièces de monnaie. Ces pièces et jetons seront prélevés à la borne de façon hebdomadaire en période estivale (avril à septembre compris) et mensuellement en dehors de cette période, par un agent de la commune.

Considérant le fait, qu'afin de pouvoir gérer légalement l'encaissement de cette monnaie, il convient de créer une Régie de recette « Monnayeur borne pour camping-cars ».

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 02 Octobre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés :

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** - Il est institué à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 une régie de recettes sans compte DFT pour l'encaissement des recettes de la borne de camping-car : remplissage d'eau potable et recharge en électricité.

Cette Régie se nomme « Monnayeur de la borne pour camping-cars »

**ARTICLE 2** - Cette régie est installée à la Mairie de Verteillac, 121 avenue d'Aquitaine 24320

**ARTICLE 3** - La régie fonctionne toute l'année civile

**ARTICLE 4** - La régie encaisse les produits suivants :

1. Pièces du monnayeur de la borne de camping-car

Compte d'imputation : 70388

**ARTICLE 5** - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : Pièces de monnaie

- Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un service de fournitures d'eau et d'électricité via la borne de camping-car au tarif de 2 € pour 1 heure d'électricité et 10 min d'eau.

**ARTICLE 6** - La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 4 est fixée au 31 décembre de l'année en cours.

**ARTICLE 7** - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de l'Agence postale de Verteillac.

**ARTICLE 8** - Un fonds de caisse d'un montant de 300 € est mis à disposition du régisseur.

**ARTICLE 9** - Le montant maximum de l'encaisse en numéraire que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 300 €.

**ARTICLE 10** - Le régisseur est tenu de verser au Trésorier de Ribérac 24600, via la Banque Postale le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11 et au minimum chaque semestre.

**ARTICLE 11** - Le régisseur ainsi que le mandataire suppléant ne percevront pas d'indemnité de manquement des fonds selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 12** - Le Maire de la Commune de Verteillac et le comptable public assignataire de Ribérac sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code générale des collectivités territoriales.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

#### **N° 09-2024-16**

**Objet : Mise à disposition du terrain de l'ancienne déchetterie et de la conciergerie**

Monsieur le Maire expose la demande de la future EBE (Entreprise à But d'Emploi) pour la mise à disposition à titre gracieux du terrain de l'ancienne déchetterie afin d'y établir une matériauthèque et la mise à disposition du futur local de la conciergerie sis 15 rue Camille MERLAUD contre une participation financière dont le montant sera établi ultérieurement.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** le principe de ces mises à disposition.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

#### **N° 09-2024-17**

**Objet : Achat d'un portail et d'une clôture**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de transformer l'actuelle haie séparative, rue Suzanne Lacore par une clôture et un portail d'accès.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'achat du portail et des éléments de clôture. Lecture est faite du devis de la SAS DAFRAL pour un montant de 2 482.85 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **VALIDE** le devis de la SAS DAFRAL d'un montant de **2 482.85 € TTC**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la dépense.

#### **N° 09-2024-18**

**Objet : Mise à disposition d'un local pour la mission locale**

Monsieur le Maire rappelle l'accord établi entre la Mission locale Ribéracois Vallée de l'Isle et la municipalité de Verteillac pour la mise à disposition d'un local.

La valorisation de cette mise à disposition s'élève à **165.45 €** : 13 m<sup>2</sup> x 23 jours x 0.55 €

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** le montant de cette valorisation

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

## N° 09-2024-19

Objet de la DM : **DM Capital Emprunt**  
**09 2024 19**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				<b>4 000,00</b>
Emprunts en euros			1641(16)	4 000,00
<b>OP : SIGNALISATION COMMERCANTS ARTISANS</b>		<b>4 000,00</b>		
Installations de voirie	2152(21)	106 4 000,00		
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>4 000,00</b>		<b>4 000,00</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du 12/09/2024 et de la publication en date du 12/09/2024.

## N° 09-2024-20

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,  
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,  
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **DM Opération 113 Le Pontis**  
**09 2024 20**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>OP : AD'AP SUR ERP</b>		<b>10 000,00</b>		
Install. générales, agencements	2181(21)	81 10 000,00		
<b>OP : RENATUR. ET AMENAG PONTIS ET VOIE R</b>				<b>10 000,00</b>
Constructions			2313(23)	113 10 000,00
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du 12/09/2024 et de la publication en date du 12/09/2024.

## N° 09-2024-21

### **Objet : Remise gracieuse de dette de 2020**

Vu le courrier en date du 13/08/2024 par lequel Monsieur le trésorier propose la demande de remise de dette d'un montant de 250.00 € concernant un titre au Conseil Départemental sur l'exercice de 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **VALIDE** la remise gracieuse d'un montant de **250.00 €**.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

## N° 09-2024-22

### **Objet : Approbation du règlement intérieur de l'aire de camping-cars**

Monsieur le Maire rappelle que, pour une bonne gestion de l'aire de camping-cars, nouvellement créée sur la place des vieux métiers, il y a lieu de valider le règlement intérieur définissant les conditions d'accès et d'usage.

L'ensemble des modalités relatives aux conditions d'accès, aux lieux et horaires, au règlement, à la tarification, à la période d'ouverture sont détaillées dans ce règlement.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

**APPROUVE** le règlement intérieur de l'aire de camping-cars annexé ;

**N° 09-2024-23**

**Objet : Sollicitation d'une subvention « Amende de Police » pour la sécurisation du virage du monument aux morts**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de procéder à la sécurisation du virage situé au centre bourg aux abords du monument aux morts.

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de type « amende de police » pour aider à la prise en charge des frais engagés.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de donner son accord pour initier la demande.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à instruire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.

**N° 09-2024-24**

**Objet : Téléphonie : Renouvellement contrat Coriolis**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis pour la renégociation des contrats de téléphonie sur les bâtiments communaux de Coriolis, soit :

- Frais de mise en service : 580 €
- Abonnement mensuel : 207.21 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de donner son accord pour signer les nouveaux contrats.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les nouveaux contrats Coriolis aux conditions ci-dessus.

**N° 09-2024-25**

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,  
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,  
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **Augmentation de crédits Titres annulés**  
**09 2024 25**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Entretien, réparations voiries	615231(011)	1 000,00		
Titres annulés (sur exercices antérieurs			673(67)	1 000,00
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 000,00</b>		<b>1 000,00</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du 10/09/2024 et de la publication en date du 10/09/2024.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES**